

REGLEMENT DU 10 KM DE FREJUS 2021

GENERALITES

L'événement 10 km de Fréjus qui se déroulera le 19 juin 2021 est organisé par l'association AMSL FREJUS ATHLETISME avec le soutien de la ville de Fréjus.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) se situe **sur la Base Nature François Léotard à Fréjus.**

Parcours

Le parcours est mesuré officiellement (conformément aux normes de l'IAAF). La course est qualificative pour le Championnat de France des 10km 2021.

Le départ et l'arrivée des courses s'effectueront sur la base nature François Léotard de Fréjus. Le parcours, est fermé à la circulation, un service de sécurité est mis en place la Police Municipale de Fréjus, les éducateurs du service des sports et des bénévoles de l'organisation. Des postes de ravitaillement (km5 et Arrivée) et d'aspersion sont installés sur le parcours. Des pointages par puce électronique, manuels et vidéos sont disposés sur le parcours et à l'arrivée.

programme des courses : 20h00 : départ du 10 km

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, l'inscription doit se faire avant le 17 juin 2021 sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 17 juin 2021.

le tarif d'inscription est de :

15 euros jusqu'au 06/06 à 24h00

20 euros du 07/06 au jeudi 17/06 à 24h00

Les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 17 juin 2021. Au-delà de cette date, l'inscription sera annulée et non remboursée. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards. Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 17 juin 2021. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Document justificatif :

- conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation aux courses mis à par le Family'Run (qui est une animation mais pas une course) est conditionnée à la présentation :
 - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
 - ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

Nous rappelons aux licencié(e)s FFTRI, FFCO ou FFPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1er Janvier 2019, malgré les dernières annotations rajoutées sur celles-ci. Il est donc expressément recommandé de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

- Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal (téléchargeable sur le site d'inscription en ligne ou le site www.sportips.fr

Limites d'âge : Pour respecter les règlements de la fédération Française d'athlétisme, seuls les participants né en 2005 et avant seront autorisé à participer

CHARTRE POUR LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ANTI COVID :

Chaque participant doit signer la charte proposée qui signifie la bonne compréhension et de l'acceptation de ce risque sanitaire, la charte vous rappelle ce à quoi chacun s'engage dans le cadre de l'organisation raisonnée du 10 KM DE FREJUS et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants du 10 KM DE FREJUS s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à

respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel. L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils :

- **Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues**

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. L'organisation mettra en place un protocole de distribution des dossards les vendredi 18 juin de 17h à 20h et le samedi 19 juin à partir de 15h afin d'assurer la distribution dans le respect des règles de distanciation.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant :

1° Abandonner son inscription au profit de l'association organisatrice.

2° demander le remboursement de 75% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement..

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'évènement 10 KM DE FREJUS renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au 10 KM DE FREJUS implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.